

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

**Étaient présents :** Mme FABLE Michèle, Mme HASCOET Caroline, M. MAZURE Mathias, Mme RUILLÉ Isabelle, M. TOUCHARD Fabien, M. GAUTIER Gaël, M. GIRARD Philippe, M. LAUNAY Gildas et M. CHAUVEAU Didier.

**Absent non excusé :** M. GÉRARD Bastien

**Secrétaire de séance :** M. GIRARD Philippe.

Date de convocation : 01/04/25  
Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date d'affichage : 01/04/25  
Nombre de présents : 10

**ORDRE DU JOUR**

- Vote taux fiscalité directe locale
- Demandes de subvention
- Convention assistance technique assainissement collectif VEOLIA
- Devis projet aire de loisirs Le Tébert
- Affaires diverses

**AJOUT ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du 18 février 2025
- Modification montant subvention classe de mer 2025

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 FEVRIER 2025**

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 18 février 2025.

**VOTE TAUX FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025**  
**(2025-04-01)**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,14 %
- taxe d'habitation : 20,21 %

Les membres du Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDENT de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,14 %
- taxe d'habitation : 20,21 %

- CHARGENT Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**  
**(2025-04-02)**

En réponse aux demandes des associations, les membres du Conseil municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

Comité des fêtes	200 €
Foyer des retraités Fontenaysiens	200 €
Association Ennemis des cultures Fontenay	100 €
Amicale des sapeurs Pompiers	200 €
La Chantenaysienne	200 €
ADMR Chantenay	50 €
Don du Sang Brûlon/Loué	50 €

**MODIFICATION SUBVENTION ECOLES DU SIVOS CLASSE DE MER**  
**(2025-04-03)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération du 12 novembre 2024, une subvention de 1 700 € (soit 85 € pour 20 enfants habitant la commune) avait été allouée aux écoles du SIVOS de la Vègre pour le séjour en classe de mer organisé du 02 au 06 juin 2025 à Préfailles, pour les enfants de la GS au CM2.

Elle précise qu'un enfant ne participera pas au séjour et propose donc aux membres du Conseil municipal de modifier le montant qui avait été décidé comme suit :

$$85 \text{ €} \times 19 \text{ enfants} = 1 615 \text{ €}$$

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité de modifier le montant de la subvention versée aux écoles du SIVOS pour le séjour en classe de mer et décident de leur verser 1 615 €.

**CONVENTION VEOLIA**  
**ASSISTANCE TECHNIQUE RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LAGUNE**  
**(2025-04-04)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de renouveler le contrat d'assistance technique avec Véolia pour l'exploitation du réseau d'assainissement collectif et de la lagune. Elle précise que le contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2025 jusqu'au 31 mars 2028 et se renouvellera 2 fois 3 ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat et autorise Madame le Maire à signer la convention.

**DEVIS PROJET AIRE DE LOISIRS LE TEBERT**  
**(2025-04-05)**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal les différents devis concernant l'aménagement de l'aire de loisirs Le Tebert.

Elle leur précise que les travaux de terrassement débuteront fin mai début juin.

**But – Pare-ballons – Panier de basket**

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| - Société Cama Sport | 12 091,68 € TTC |
|----------------------|-----------------|

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le devis de la société Cama Sport pour un montant de 12 091,68 € TTC (transport inclus) et autorisent Madame le Maire à le signer.

Ils décident de choisir les coloris suivants :

- Buts : vert pour la structure arrière et blanc pour les poteaux de la devanture (à valider selon avis du fournisseur)
- Pare-ballons : vert
- Panier de basket : blanc

**Clôture**

Madame le Maire précise que les piquets en châtaignier sont commandés.

Il convient donc de choisir le grillage. Les membres du Conseil municipal décident de choisir un grillage soudé d'une hauteur de 1,22 m, 7 rouleaux de 25 mètres. Un devis doit être sollicité auprès du magasin Maison.Fr pour le grillage et la quincaillerie.

Ils autorisent Madame le Maire à signer le devis dès réception.

**Passerelle**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal les différents devis.

- |  |                        |
|--|------------------------|
| - Metal Service (châssis acier + garde-corps acier galvanisé)  | 11 322,00 € TTC        |
| Scierie Ternil (poutres porteuses)                             | 648,00 € TTC           |
| <b>Total</b>   | <b>11 970,00 € TTC</b> |
|  |                        |
| - Metal Service (châssis acier + garde-corps acier brut)       | 9 786,00 € TTC         |
| Scierie Ternil (poutres porteuses)                             | 648,00 € TTC           |
| <b>Total</b>   | <b>10 434,00 € TTC</b> |
|  |                        |
| - Espace Créatic (passerelle matériau recyclé)                 | 3 904,60 € TTC         |
| Metal Service (châssis acier)                                  | 4 239,00 € TTC         |
| <b>Total</b>   | <b>8 143,60 € TTC</b>  |
|  |                        |
| - Tertu (passerelle légère bois + garde-corps métal/bois)      | 6 214,80 € TTC         |
|  |                        |
| - Tertu (passerelle mixte métal/bois + garde-corps métal/bois) | 11 827,20 € TTC        |
|  |                        |
| - Tertu (passerelle légère bois + garde-corps métallique)      | 7 700,40 € TTC         |

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Tertu pour un montant de 6 214,80 € TTC (transport inclus) pour une passerelle en bois.

## Table de ping pong

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal un document de présentation d'une table de ping pong d'un montant de 2 064,00 € TTC de l'entreprise Casal Sport. Un devis doit être sollicité auprès de cette entreprise.

Les membres du Conseil municipal autorisent Madame le Maire à signer le devis dès réception.

## 2 banquettes – 1 banc – 1 table

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal un devis pour l'acquisition de 2 banquettes, 1 banc et 1 table (transport inclus).

Espace Créatic (matériau recyclé)	2 589,96 € TTC
-----------------------------------	----------------

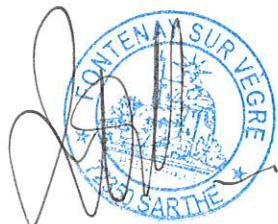
Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le devis de l'entreprise Espace Créatic et autorisent Madame le Maire à le signer.

## Affaires diverses

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Prieuré est en vente ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux de la rue des Lavandières réalisés par la société Eiffage commenceront début juin. Une réunion de chantier aura lieu le 13 mai prochain. Elle précise qu'une analyse amiante doit être faite obligatoirement avant le début des travaux. Un devis a donc été sollicité auprès du laboratoire du Département de la Sarthe pour un montant de 708,00 € TTC. Madame le Maire les informe que le carottage a été effectué ce jour. Elle les informe également qu'il conviendra de définir avec Eiffage, lors de la réunion du 13 mai, l'emplacement du stockage des matériaux et outils le temps des travaux étant donné que le parking de la Tannerie sera utilisé fin juin pour la soirée du Cochon Grillé. Il convient également de contacter les propriétaires de la maison du 15 rue des Lavandières pour que l'abattage d'une partie de leur dépendance qui menace de s'effondrer soit réalisé avant le commencement des travaux.
- Madame le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour réfléchir à un éventuel remplacement de l'adjoint technique lors de ses congés notamment l'été pour l'arrosage ;
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le portail de l'école doit être modifié pour respecter les recommandations de sécurité liées au risque d'intrusion. En effet, le portail actuel n'est pas assez haut. Des devis devront donc être sollicités. Madame le Maire leur précise que les murets attenant de chaque côté devront également atteindre la hauteur du futur portail. Elle leur propose d'y installer des crayons décoratifs, les membres du Conseil municipal y sont favorables.
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu un mail de l'AMF pour une sollicitation d'aide financière pour les sinistrés de Birmanie touchés par un séisme. Les membres du Conseil municipal décident de ne pas donner de suite favorable à cette demande.
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une réunion sur les délaissés de la LGV aura lieu le 23 avril à 14h. Madame le Maire et Gaël GAUTIER y participeront.
- Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal un courrier de la DDT de la Sarthe concernant les projets de panneaux photovoltaïques.

Fin de séance 23h28.

Monique LHOPITAL  
Maire



Philippe GIRARD  
Secrétaire de séance